

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 29/2014

Objet : Attribution d'une gratification à un agent contractuel (*emploi avenir*)

L'an deux mille quatorze le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Lucienne BIES qui a donné procuration à Mme Françoise DUPIOL-TACH, M. Patrick BAYLET qui a donné procuration à M. Christian MAUBARET, Mme Roseline PIGANIOL.

Secrétaire de Séance : Françoise DUPIOL-TACH

Date de convocation : 17 avril 2014

Simon DOURTHE est employé en contrat d'avenir auprès de notre collectivité depuis janvier 2013 et pour une durée de trois ans.

Celui-ci donne entière satisfaction au service technique auquel il est affecté, tant pour son investissement personnel que par sa manière de servir.

A ce jour, M. DOURTHE prépare son examen pour le permis de conduire. A ce titre, Monsieur le Maire propose d'allouer à cet agent, une gratification de 200,00 € (deux cents Euros) pour l'aider à payer les cours de conduite.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, donne son accord à l'unanimité.

Il est précisé que cette somme sera prélevée sur le budget communal 2014 – article 6228.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 28 avril 2014.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.